



Province de Québec  
MRC de Drummond  
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS DE PROMULGATION**

« Règlement Numéro 880-26, relatif à la tarification de biens et services rendus »

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement Numéro 880-26 concernant la tarification de biens et services rendus par la Municipalité a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 6 juillet 2026.

Ce règlement a pour objet de de déterminer les tarifs exigibles pour les biens et services fournis par la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et d'établir les modalités de leur application.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.

---

Julie Galarneau, ADM. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis de promulgation ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.

---

Julie Galarneau, ADM. A.  
Directrice générale et greffière-trésorière